

MODALITÉS DE VOTE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY

Samedi 30 mai 2026 à 13h30
Salle des Quatre Saisons
121 D939, 62520 Le Touquet-Paris-Plage

Contexte

Le présent document précise les modalités de vote applicables à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Hockey, organisée en présentiel, et retransmise en direct afin de permettre la participation à distance.

Conformément aux pratiques mises en œuvre lors des précédentes Assemblées Générales, l'ensemble des votes se déroulera exclusivement par voie électronique, au moyen d'un système de vote sécurisé, accessible votre ordinateur, tablette ou téléphone.

Les votes porteront sur les points inscrits à l'ordre du jour, qui seront présentés en fin d'Assemblée Générale.

Déroulement général de l'Assemblée Générale

- L'Assemblée Générale se tient en présentiel.
- Elle est retransmise en direct via le lien, permettant la participation des personnes connectées à distance.
- Les personnes disposant du droit de vote pourront voter :
 - depuis la salle
 - à distance

Une présentation des modalités de vote sera assurée en début de séance par la Secrétaire Générale.

Déroulement des votes

1. Réception du lien de vote (vers 16h10)

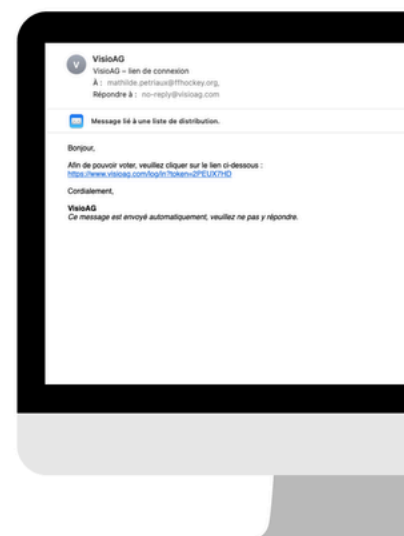
- Chaque votant recevra un lien de vote personnel, envoyé par SMS au numéro renseigné dans l'intranet fédéral.
- Le lien est unique, personnel et non transférable.

Si un votant souhaite recevoir le lien par email, il devra en faire la demande avant l'ouverture des votes, en précisant :

- son nom et prénom,
- son adresse email.

Les demandes et difficultés techniques seront prises en charge par le support technique désigné par la Fédération.

Important : Les coordonnées utilisées pour l'envoi des liens de vote (téléphone et email) sont celles enregistrées dans l'intranet fédéral de la FFH.



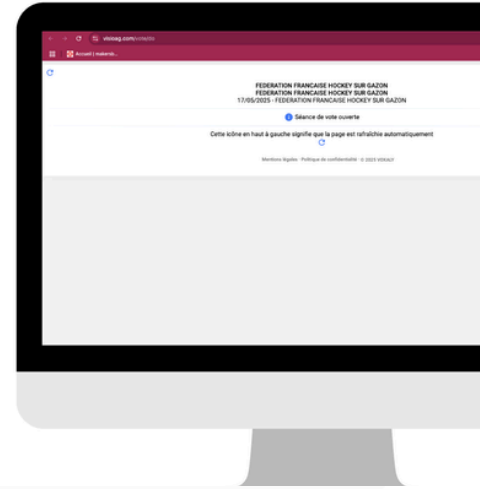


FF HOCKEY

VOXALY
UNE MARQUE DE DOCAPOSTE

2. Ouverture de la séance de vote

- Avant chaque vote, les votants accéderont à l'interface sécurisée de vote via leur lien personnel.
- En cas de fermeture accidentelle du lien, il est possible de le rouvrir à tout moment : la session de vote sera conservée.
- Une fois la séance de vote ouverte, aucune modification de coordonnées ne pourra être prise en compte.

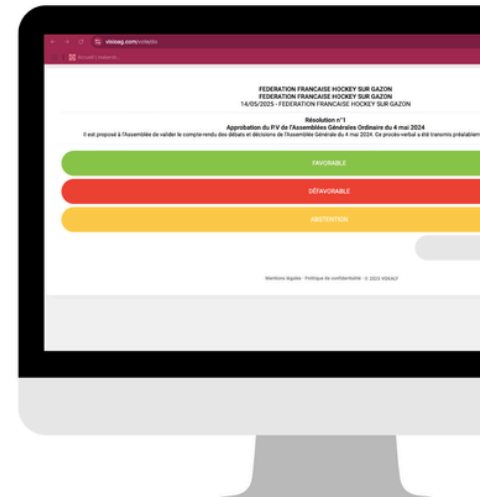


3. Déroulé des votes

- Les votes seront organisés successivement, point par point.
- Pour chaque point soumis au vote :
 - le vote sera ouvert pendant une durée déterminée annoncée en séance,
 - les résultats seront affichés immédiatement à l'issue du vote,
 - le point suivant sera ensuite soumis au vote.

Exemple de déroulé :

Vote 1 → ouverture → clôture → affichage du résultat → ouverture du vote 2 → etc.



Assistance technique

- Une assistance technique en direct sera assurée par lohan.leroy@ffhockey.org tout au long de la procédure de vote.
- En cas de difficulté ou de question :
 - les participants présents dans la salle pourront solliciter l'assistance sur place,
 - les participants à distance pourront utiliser le chat de la retransmission en direct.

Confidentialité et sécurité

- Les votes sont sécurisés et anonymes.
- Chaque lien de vote est strictement personnel et ne peut être utilisé qu'une seule fois.

Merci de prendre connaissance de ces modalités avant l'Assemblée Générale et de vous connecter dans les délais indiqués afin de garantir le bon déroulement des votes.

Ces modalités seront rappelées en séance par la Secrétaire Générale.

Cordialement,

Mathilde Petriaux
Secrétaire Générale de la Fédération
Française de Hockey